

Comité Droits ouvriers en Chine

Liberté d'organisation, Droit de grève, Libre négociation

Communiqué N° 36

24 avril 2014

Qui sommes-nous ?

• Le 1er mai 2009 à Paris, lors du 15e Banquet de solidarité Chine de la Commission d'enquête Chine, 87 syndicalistes et démocrates prenaient l'initiative de constituer un comité « Droits ouvriers en Chine » pour :

– faire connaître par tous les moyens disponibles les informations sur les actions ouvrières en Chine ;
– répondre à tout appel des ouvriers chinois à la solidarité internationale ;
– appuyer toute initiative allant dans le sens de l'aide pratique au mouvement ouvrier chinois qui cherche sa voie.

• En 2009 cet appel a été repris par des centaines de militants dans 25 pays.

• En mai 2010, répondant à l'appel à la solidarité internationale lancé par les travailleurs de Honda-Foshan en grève, une campagne s'organise.

• En 2012, le comité « Droits ouvriers en Chine » en est à son 26^e communiqué et dossier d'information s'appuyant sur les documents en provenance de Chine sur les grèves et l'action pour le droit des travailleurs à l'organisation et à la libre négociation.

• Indépendant de tout gouvernement ou institution internationale, il n'est en concurrence avec aucune autre organisation. Il agit sur la base du strict respect des traditions internationales du mouvement ouvrier, qui veut que les ouvriers s'apportent mutuellement solidarité et appui par-delà les frontières.

Le Comité « Droits ouvriers en Chine », dans ce nouvel envoi, vous informe du puissant mouvement de grève engagé par les travailleurs de Yue Yuen, dans la ville de Dongguan, pour la défense de leur Sécurité sociale, leur salaire différé. Jeudi 24, la grève continuait avec plus de 40 000 grévistes.

Nous attirons également l'attention de tous les syndicalistes sur la répression qui frappe aujourd'hui les grévistes de Yue Yuen et certains délégués élus. Ainsi, le militant Zhang Zhiru, qui conseillait les grévistes de Yue Yuen, a été interpellé mardi 22 par les services de police et relâché jeudi après avoir été menacé s'il reprenait contact avec les grévistes.

Plus de 30 000 en grève chez Yue Yuen à Dongguan !

Les ouvriers des usines Yue Yuen se sont massivement mis en grève le 5 avril. Yue Yuen, c'est le géant mondial des chaussures de sport situé à Dongguan, énorme ville manufacturière à quelques kilomètres de Canton. Pourquoi cette grève ?

Parmi les revendications relevées par « China Labor Watch », on lit que les taux de cotisation aux assurances sociales doivent être clairement indiqués, que tous les arriérés de cotisations doivent être versés et que la gratuité de logement et de repas doit être accordée aux travailleurs qui n'en ont jamais bénéficié alors que leur contrat de travail le stipule. Sur des banderoles déployées par les grévistes, on lit « *Versez les arriérés de cotisations et les allocations logement ! Honte à Yue Yuen et ses pratiques illicites !* »

Car quand des ouvriers se sont rendus aux bureaux de la Sécurité sociale pour consulter leurs relevés (le « compte individuel » sur lequel abondent le salarié et l'entreprise), ils se sont aperçus que les cotisations de l'entreprise étaient minorées, voire inexistantes. La pratique la plus courante consistait à exclure les heures supplémentaires de la base des cotisations, alors que seules ces heures supplémentaires permettent aux travailleurs de doubler leur salaire et de s'en sortir... Un ouvrier de 38 ans rapporte qu'il gagne 3500 yuans [410€] mais que ses cotisations sociales ne portaient que sur 1810 yuans. Même l'agence officielle Xinhua cite un directeur des ressources humaines de Yue Yuen, expliquant qu'« *environ 1000 employés sur 45 000 seulement percevaient une allocation logement* ».

Il n'y eut aucune négociation, mais une annonce unilatérale de l'employeur en réponse aux revendications : il y aura de nouveaux contrats de travail pour tout le monde le 1^{er} mai, mais on ne versera pas un centime des arriérés dus. Un cadre en grève dit : « *Ils ne nous ont pas payé les cotisations depuis 2006, leur annonce montre qu'ils le faisaient en toute connaissance* ».

Pour soutenir l'activité du comité « Droits ouvriers en Chine »,

souscrivez des « actions » Chine : « Cette action n'est pas cotée, elle ne vaut rien dans les Bourses à travers le monde. Elle n'ouvre aucun droit à dividende. Elle a un rendement certain : la solidarité internationale des travailleurs pour la défense des droits ouvriers, dont en Chine comme dans le monde entier, des millions d'ouvriers chinois ont besoin pour protéger leurs intérêts vitaux par la libre d'organisation, le droit de grève, la libre négociation. »

Des actions à 50 euros ont été éditées pour aider à cette campagne de solidarité.

Chèque à l'ordre de « Commission Enquête Chine ».

Adresser à « Comité droits ouvriers en Chine », 25 rue Ledion, 75014 Paris (France) <droitsouvriersenchine@hotmail.fr>

de cause et ils ne veulent pas nous donner un centime ! J'ai des collègues qui estiment que l'entreprise nous doit jusqu'à 1 milliard de yuans [120 millions d'euros] depuis toutes ces années ! » (« China Labour Bulletin », 14 avril). Rogner sur les cotisations sociales permet à Yue Yuen de se remplir les poches : 315 millions d'euros de profit en 2013 !

La grève a donc recommencé massivement dans plusieurs usines de la ville le 14 avril. Les chiffres varient entre 30 000 et 50 000 grévistes. Ils arrivent au travail, pointent pour éviter d'être considérés comme démissionnaires, mais se rassemblent devant les usines. Une manifestation de 10 000 grévistes a eu lieu le même jour pour demander à la municipalité de prendre position. De fait, ce sont des centaines de policiers qui ont pris position pour interdire l'accès aux bâtiments officiels de la municipalité de Dongguan. Les matraquages ont permis à la police d'interpeller les grévistes qui tenaient les banderoles (sur cette vidéo de la BBC : <http://www.youtube.com/watch?v=kznsjLyMJMU>).

Depuis, des centaines de policiers avec équipement anti-émeute et chiens bergers allemands encerclent les bâtiments de la principale usine, provoquant régulièrement des incidents au cours desquels des matraquages et interpellations ont eu lieu.

Et le syndicat ACFTU ? « *Le syndicat officiel n'est pas intervenu*, dit Zhang Zhiru, le conseiller juridique d'une association d'aide aux travailleurs migrants qui a aidé les grévistes. *C'est un mouvement entièrement spontané, les ouvriers n'ont même pas élu de délégués. Je leur avais conseillé de le faire pour négocier avec la direction, mais ils ne m'ont pas écouté...* » (« Financial Times », 15 avril). L'explication en est simple : « *Personne n'ose se lever pour prendre la tête de la contestation, car nous avons tous peur que l'usine exerce des actions de représailles par la suite* », dit une ouvrière en grève (« Le Monde », 17 avril). Une ouvrière explose : « *Cela fait dix ans que l'entreprise nous carotte. Et avec elle les gens du Bureau du travail, de la Sécurité sociale et de la municipalité du district Gaobu !* »

Des peines de prison pour les licenciés de l'hôpital de Canton ...

C'est aussi le non-versement depuis dix ans de cotisations sociales qui avait provoqué le sit-in d'une soixantaine de vigiles licenciés d'un hôpital de Canton en mars 2013 (voir « Lettre » n°405).

Certains avaient été embauchés par l'hôpital, mais la plupart l'ont été par une agence de placement mise en place par... l'hôpital ! L'ACFTU n'avait pas levé le petit doigt pour défendre les victimes de ce véritable hold-up sur le dos des employés, ce qui avait même irrité un ancien vice-président du syndicat officiel de la province : « *Le syndicat ne fait pas son boulot s'il n'intervient pas* », avait dit Liu Xiaogang.

Eh bien, non seulement il n'est pas intervenu, mais il les a laissés seuls face à la répression.

Douze de ces vigiles avaient en effet été arrêtés en août dernier pour avoir « *perturbé l'ordre public* ».

Ils viennent d'être tous jugés coupables ce 15 avril et condamnés pour neuf d'entre eux à neuf mois de prison ! Evidemment, comme ils risquaient des peines plus lourdes et qu'ils ont déjà accompli la quasi-totalité de leur peine, certains se sont risqués à juger la peine légère. Duan Yi, un avocat de la défense, explique : « *Ils envoient un signal qui vaut pour la société dans son ensemble et signifie ceci : si, en protégeant leurs droits, les travailleurs franchissent la ligne blanche, ils encourent des peines de prison* ». La tante d'un des accusés fulmine :

« *Ils n'auraient jamais dû être accusés de crime. Ils n'ont frappé ni tué personne et ils ont été détenus pendant si longtemps... C'est injuste !* » C'est donc ainsi dans ce pays : celui-ci qui enfreint la loi n'est pas poursuivi, celui-là qui essaie de faire reconnaître ses droits déniés par celui-ci est accusé de crime et condamné !

...et le délégué Wu Guijun au tribunal après 300 jours de détention !

Le 4 avril, le procès de Wu Guijun, délégué des ouvriers en grève chez Diweixin à Shenzhen en mai 2013, s'est ouvert en audience libre – ce qui est à remarquer –, et une trentaine de collègues de travail et amis étaient venus manifester leur solidarité devant le tribunal, portant des panonceaux où était inscrit « *Faire grève n'est pas un crime. Libérez Wu Guijun !* » De quoi est-il accusé ? Officiellement d'« *avoir rassemblé une foule et perturbé les transports publics* ». Il avait pris la tête d'un cortège de centaines de collègues manifestant contre le refus de la direction de discuter des indemnités de fermeture de l'usine (en fait, une délocalisation).

Pang Kun, son avocat, déclare à la cour : « *Pendant ce conflit du travail qui aboutit à cet incident du 23 mai [Ndlr : la manifestation], Wu a été élu délégué des travailleurs. En favorisant les discussions avec l'employeur et en aidant ses collègues à obtenir une juste indemnisation, Wu accomplissait son devoir de délégué et exerçait ses droits légaux de travailleur.* » L'audience, qui a duré cinq heures, a permis de montrer, témoins à l'appui, que Wu avait, au contraire des affirmations de l'accusation, tout fait pour éviter toute provocation et toute action visant à bloquer la circulation. Le jugement a été ajourné.